



Documents requis pour une demande de dérogation mineure

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Coût de la demande : 600,00 \$ (non-remboursable)

Dépôt de la demande : 3^e lundi de chaque mois (communiquez avec le service de l'urbanisme pour les dates officielles)

Pouvez-vous déposer une demande selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)* ?

1. La demande doit seulement porter sur des dispositions du règlement de zonage #722-2023 (à l'exception de l'usage et le nombre de logements) ou de lotissement #723-2023
2. L'immeuble visé ne doit pas être situé dans un lieu de contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, santé publique, protection de l'environnement ou bien-être général, selon les dispositions des articles 113, alinéa 16 et 16.1 et 115, alinéa 4 et 4.1 de la *L.A.U.*;
3. Si la demande vise des travaux en cours ou exécutés, ces derniers ont fait l'objet d'un permis.

Si vous avez répondu oui aux 3 critères ci-haut, voici les documents requis pour une demande de dérogation mineure :

- Formulaire dûment rempli
- Explication claire du sérieux du préjudice pour le demandeur *
- Titre de propriété ou lettre de procuration
- Certificat d'implantation (nouveau bâtiment) ou certificat de localisation (bâtiment existant)
- Plan scellé d'architecture (nouveau bâtiment principal ou agrandissement)
- Plan illustrant la dérogation et l'environnement immédiat de la situation dérogatoire
- Photographies de la situation dérogatoire et de l'ensemble de l'immeuble
- Paiement de la demande (sous forme de chèque)
- Compte de taxes à jour

* Veuillez noter qu'un préjudice sérieux n'est pas un préjudice monétaire et qu'il est impossible pour le propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur.

Une fois tous les documents déposés, votre demande sera étudiée et un retour sur sa recevabilité sera fait. Au plaisir de vous servir et pour de plus amples informations, veuillez-vous informer auprès du service d'urbanisme, par courriel au adelisio@mxcalixte.qc.ca ou au 450-222-2782.